

d'avoir bien esgard à cela. Je n'oublieray pas aussy la peine que prendra ... le Doyen d'escrire la ditte Confirmation et Ratification des Communes, ny aussy celle que prendra M.^r le secret.^{re} d'Etat [=Landschreiber Adam Signer] son Pere, pour expedier en bonne et authentique forme laditte Confirmation et Ratification des Communes, vous priant ... qu'il ne manque rien à cette Piece, et qu'elle soit dans la plus authentique forme q'u'il se peut, affin qu'on y puisse rien treuver à redire, et Je feray valoir la chose auprès de S.A.R. à vostre avantage; je me remet donc à tout ce que vous representera de plus vive voix ... Lucques, Je me suis aussy entretenû sur le mesme suiet avec M.^r le Cap.^{ne} Benq [=Bengg, von Zug].

J'ay mis dans mon Pacquet pour Turin cellecy que vous m'avéz adresséz pour Mons.^r vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte], auquel i'ay aussy escrit, Je suis bien ayse ... que vous ayéz escrit à S.A.R. et que vous ayéz adressé la lettre à ... vostre fils qui aura occasion de représenter [anlässlich einer Audienz] de vive voix à saditte A.R. les soins et les applications que i'ay pour son Royal service, et l'Estime et l'amitié que tous ... les Cantons Catholiques [im spez. wohl die mit Savoyen verbündeten VI kath. Orte, VII ausg. SO, gemeint] ont pour moy, cela de la bouche de ... vostre fils, fera beaucoup de bons effets, ainsy Je n'ay pas Jugé à propos d'envoyer à S.A.R. la lettre q'u'il vous pleût m'escrire hier, puisque tant de choses ensemble paroistroient trop affectées, ainsy il nous les faut menager ces sortes de Relations affin qu'elles fassent tousiours des bons effets. Je suis aussy bien ayse ... que vous ayéz escrit à Mons.^r le[dit] Marquis de s.^t Thomas mon Parent, puis que c'est un des Mess.^{rs} les Ministres qui servira tousiours fort utilement ... vostre fils. Qui est tout ce que Je puis vous dire ... apres deux Jours de continüel travail que J'ay eû pour la Depesche de l'ordinaire, Je finis donc ... en vous asseurant que ie suis et seray toutte ma vie et de tout mon Coeur ...".

1) s. Zurlaubiana AH 56/36

2) s. ebenda etwa AH 102/61

Original, mit Siegel
AH 111, 230-236 - Blatt 234^v, 235 und 236^r leer

1670 März 6., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-SY, AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Ces lignes sont seulement pour accuser la reçeüe du Pacquet qu'il

vous a pleü m'envoyer par personne expresse, Et comme Je n'ay pas le temps pour en faire la lecture a cause de la Depesche de l'ordinaire pour Turin à laquelle Je suis appliqué, Je me remet de vous repondre ... par M.^r le Cap.^{ne} Benq [=Bengg] qui est icy, et qui s'en retournera apres demain à Zoug, et avec lequel Je pourray aussy de vive voix m'entretenir sur ce que vous m'escrivéz; J'envoyray par l'ordinaire de demain le Pacquet de lettre que vous m'avéz adresséz pour Mons.^r vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte], Je continüe par toutes les miennes les offices que vous et luy pouvéz desirer de moy auprès[!] de S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.], pour luy faire tousiours plus remarquer le zele et l'affection que vous avéz pour son Royal service, et les Caresses et bontés que saditte A R temoigne à ... vostre fils sont les effets de mon dire. Qui est tout ce que ie puis vous mander vous priant de m'aymer tousiours puis que ie suis de tout mon Coeur

...

J'ay faict contenter l'homme que vous m'avéz envoyé qui vous remettra cette lettre."

Original, mit Siegel - AH 111, 237-238a - Blatt 238 und 238a^r leer

1673 Juni 3., Solothurn

A

SCHREIBEN¹ VOM [FRANZ. AMBASSADOR MELCHIOR DE HAROD DE SENEVAS, MARQUIS DE] SAINT-ROMAIN, AN [DEN STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Le Roy [Ludwig XIV.] n'a rien changé à l'ordre qu'il a donné de payer la pension [deren Abholer bzw. Austeiler Zurlauben offenbar damals in Stadt und Amt Zug war] à ceux qui feront à son égard le devoir de bons et vrais alliez, comme je l'ay mandé autrefois, et il faut voir ce qui se passera à la Diette prochaine [damit dürfte die am 2. Juli 1673 beginnende Jahrrechnung² gemeint sein, wo es insbesondere um das Begehren Oesterreichs und Mailand/Spaniens ging, der von Frankreich bedrohten Freigrafschaft Burgund der Erbeinung gemäss Truppendurchzüge über eidg. Territorium zu gestatten]³ et si on y reparera en quelque façon ceque a esté fait dans l'autre [gemeint der gemeineidg. Tagsatzung⁴ vom 16. bis 25. April 1673, wo u.a. auch von eidg. Truppenkontingenten für die besagte von Frankreich bedrohte Freigrafschaft die Rede war]⁵ au prejudice des traitez et de l'alliance de france aprez avoir tant fait pour l'Espagne [wobei insbesondere die mit Mailand/Spanien ver-